א

A côté de cette modalité de démonopathie qui se manifeste par crises ou par transes accompagnées d'une dissolution plus ou moins poussée de la conscience, il nous faut voir maintenant une variété très différente et qui mérite, je crois, encore plus d'attention. J'ai en vue ici ce que l'on a appelé la *forme lucide* de *la possession*. A dire vrai, l'expression proposée n'est pas très heureuse et sent trop l'époque où l'on décrivait généreusement les « folies lucides », et je pense qu'il est préférable de décrire les faits auxquels je fais allusion sous la dénomination de *délire de possession* ou de *délire démonopathique*.

Quels sont donc les caractères qui permettent de différencier cette forme de possessions d'avec les précédentes. La plus importante remarque que l'on puisse faire, tient dans ce que les patients que nous visons ne sont pas affectés d'attaques, de crises, ni de transes ; leur conscience demeure lucide en ce sens qu'ils se rendent un compte très exact de ce qui se passe en eux, je veux dire dans leur esprit et dans leur corps, ils en donnent des descriptions minutieuses, pittoresques et singulièrement révélatrices.

Un des exemples les plus significatifs de cet état d'esprit est le cas du Père Surin, exorciste des possédés de Loudun[1]. Ce religieux dont la vie mystique fut si élevée, si abondante et si vénérable, fut atteint de troubles singuliers qu'il nous dépeint ainsi dans une lettre adressée à un sien ami : « Je suis en perpétuelle conversation avec les diables où j'ai eu des fortunes qui seraient trop longues à décrire... Tant y a que depuis trois mois et demi, je ne suis jamais sans avoir un diable auprès de moi en exercice... Le diable passe du corps de la personne possédée et, venant dans le mien, me renverse, m'agite et me traverse visiblement en me possédant plusieurs heures comme un énergumène. Il se fait comme si j'avais deux âmes, dont l'une est dépossédée de son corps et de l'image de ses organes et se tient à quartier en voyant faire celle qui s'y est introduite. Les deux esprits se combattent dans un même champ qui est le corps, et l'âme est comme partagée. » Il ajoute à sa lettre par apostille : « Le diable m'a dit : Je te dépouillerai de tout et tu auras besoin que la foi te demeure, je te ferai devenir hébété...; aussi je suis contraint, pour avoir quelque conception, de tenir souvent le

1. Sur le cas du Père Surin on consultera avec profit les études théologique, historique et psychologique des RR. PP. Olphe Gaillard et de Guibert (S. J.), de l'abbé Penido du Dr de Greeff dans les *Études Carmélitaines*, octobre 1938 et avril 1939.